



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée permet le retour à la présentation de pétitions.

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (R. Slobodian, B. Oleschuk, R. Palaschuk et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (L. Loboda, R. Kovacs, P. Stevens et autres)

M. CALDWELL, *ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse*, fait une déclaration au sujet des inondations dans le sud du Manitoba.

M. ENNS fait des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* SELINGER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2001-2002 — Finances.

(Document parlementaire n° 114)

M^{me} la *ministre* BARRETT dépose :

le rapport annuel de la Commission des accidents du travail pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2000;

(Document parlementaire n° 115)

Mardi 24 avril 2001

le plan d'administration quinquennal de la Commission des accidents du travail pour les années 2001 à 2005.

(Document parlementaire n° 116)

M. le *ministre* ROBINSON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2001-2002 — Affaires autochtones et du Nord.

(Document parlementaire n° 117)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose :

le rapport annuel du juge en chef de la Cour provinciale du Manitoba concernant les plaintes reçues au sujet de la conduite de juges pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2000;

(Document parlementaire n° 118)

le rapport annuel du bureau du médecin légiste en chef pour 1999;

(Document parlementaire n° 119)

les rapports trimestriels de la Société d'assurance publique du Manitoba — période de neuf mois — du 1^{er} mars au 30 novembre 2000.

(Document parlementaire n° 120)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. DERKACH, STRUTHERS, PENNER (Emerson), JENNISSEN et TWEED font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de ne pas procéder, le mercredi 25 avril 2001, à l'examen des affaires émanant des députés.

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne démontre pas que des efforts sont entrepris pour préparer le Manitoba aux défis de l'avenir;
- b) qu'il n'aborde pas des préoccupations tout à fait fondées, soit la difficulté de maintenir le niveau élevé des dépenses qui y sont prévues;
- c) qu'il ne propose pas de vision ni de plan à l'égard de l'économie manitobaine;
- d) qu'il ne préserve pas le climat économique prospère établi au Manitoba au cours des dix dernières années;
- e) qu'il n'offre pas de réductions substantielles d'impôt aux contribuables manitobains;
- f) qu'il ne reconnaît pas l'importance que revêt le maintien de taux d'imposition concurrentiels pour assurer la prospérité de la province;
- g) qu'il ne crée pas un climat économique susceptible d'attirer des investisseurs au Manitoba;
- h) qu'il ne propose pas de mesures incitatives destinées à convaincre nos jeunes de demeurer au Manitoba;
- i) qu'il n'apporte aucune solution à la grave crise socioéconomique que vivent les localités rurales en raison de la situation critique dans le secteur des céréales, des oléagineux et des cultures spéciales;
- j) qu'il n'apporte pas d'aide aux producteurs agricoles encore touchés par les importantes inondations subies dans le sud-ouest manitobain en 1999;
- k) qu'il ne répond pas aux besoins des régions rurales du Manitoba en matière d'infrastructure routière et de transport routier;
- l) qu'il ne met pas fin à la médecine de couloir contrairement à la promesse du gouvernement actuel;
- m) qu'il n'apporte pas de solution à la pénurie croissante de professionnels dans le secteur de la santé;
- n) qu'il n'aborde pas le problème des listes d'attente dans le secteur des soins de la santé;
- o) qu'il n'apporte pas de solution à la grave pénurie d'enseignants qui existe à tous les niveaux dans l'ensemble de la province,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. REID pour la reprise du débat.

M. CUMMINGS prend la parole.

Au cours du débat, M. RONDEAU invoque le *Règlement* au sujet de l'expression « that's a lie » qu'aurait utilisée le député d'Arthur-Virden.

La présidente adjointe par intérim informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

M. CUMMINGS retire de plein gré le mot « lie » adressé à la ministre du Travail.

M. CUMMINGS, M^{me} la *ministre* WOWCHUK et, avec le consentement de l'Assemblée, M. ENNS, ainsi que M. le *premier ministre* DOER et M. DERKACH interviennent.

M. le *ministre* SELINGER intervient. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
PRAZNIK
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 24

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 30

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 30

CONTRE

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
PRAZNIK
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 24

Pendant l'examen des questions à l'ordre du jour, l'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministre et au dépôt de rapports.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2001-2002 — Justice.

(Document parlementaire n° 121)

La séance est levée à 17 h 40, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers